

CNDD - Conseil National du Développement Durable

Avis concernant la politique à long terme Recherche scientifique et développement durable

- d'initiative
 - approuvé par l'Assemblée générale du 16 avril 1997
-

A la demande du Ministre de la Politique scientifique, le CNDD a rendu le 12 mai 1995 un premier avis sur la politique de développement durable (CNDD A06). Cet avis concernait la politique de développement durable à court terme. En février 1996, le Conseil des Ministres a approuvé un "Plan d'appui scientifique à une politique de développement durable". Le Conseil a considéré ce plan comme un pas dans la bonne direction. Une série de priorités de notre avis relatif au court terme se retrouvent surtout dans le chapitre VI, "Leviers pour une politique de développement durable".

Le présent avis a trait à la politique de développement durable à moyen terme (*). En préparation à cet avis, une étude coordonnée et financée par les SSTC a été réalisée pour le CNDD sur le thème "Conséquences du concept de développement durable pour la recherche scientifique" (mars 1996). Cette étude - dénommée ci-après "le rapport" - a été réalisée par le Vlaamse Instelling voor Technologisch Onderzoek (VITO) et la Fondation Travail-Université (FTU). Le but général de ce projet de recherche était de fournir les bases qui permettraient au CNDD de formuler un avis relatif aux options de recherche, et de développer une approche pour le moyen et le long terme d'une recherche scientifique en Belgique, qui prenne en compte le concept de développement durable en tant que fil conducteur pour les autorités.

Les rapports intermédiaires ayant été analysés antérieurement, le Conseil a immédiatement pris connaissance du rapport. La version définitive a été discutée lors de plusieurs réunions; elle a aussi fait l'objet de commentaires critiques de deux experts (Prof. Petrella, UCL, et Prof. Verbruggen, VU Amsterdam). Le Conseil a pris acte de leur évaluation positive et s'y est rallié.

Sur base du rapport et des discussions au sein du CNDD, le Conseil formule des recommandations concrètes au Ministre de la Politique scientifique.

Créer un contexte institutionnel favorable

1. Veiller à ce qu'à l'avenir, la Belgique ratifie à temps les conventions internationales, telles que les accords de Rio, afin de promouvoir l'intégration des scientifiques belges dans les programmes internationaux.

2. Veiller à ce que la Belgique soutienne la présence et la contribution belges dans les forums internationaux qui traitent de science et de développement durable. Par ailleurs, le Conseil souhaite un maximum de transparence dans ce domaine, vu l'importance pour la société des décisions qui sont prises dans ces forums. C'est pourquoi il est important que la participation des représentants de la Belgique dans ces forums soit préparée tant au niveau gouvernemental qu'avec des représentants de la société civile.

3. Développer et soutenir la coopération scientifique internationale relative à des initiatives en matière de développement durable. A cet effet, il faut se rallier aux conclusions et aux

lignes d'actions proposées lors de la session de 1995 de la Commission pour le Développement Durable des Nations Unies (CSD):

- stimuler la coopération, tant sur le plan national que sur le plan international, dans le domaine de la recherche concernant les thèmes du développement durable, tels entre autre: changements climatiques, aspects humains des changements globaux de l'environnement, problématique de l'eau de mer et de l'eau douce.
A cela, le Conseil veut encore ajouter des thèmes supplémentaires importants, comme la recherche dans le domaine de la biodiversité et des changements de modes de consommation et de production, la recherche sur les connaissances et le savoir-faire locaux (en matière par exemple de biodiversité, de ressources génétiques...), la recherche sur les relations entre l'utilisation du sol et le climat;
- faire des recherches et échanger de l'information sur les raisons du manque de capacité scientifique dans les pays en développement et les possibilités de réaliser ensemble les objectifs du développement durable;
- donner priorité aux activités qui accroissent les capacités scientifiques des pays en développement;
- libérer les moyens financiers - et autres - nécessaires à la réalisation de ces actions.

Afin de réaliser ces initiatives de coopération scientifique internationale, la collaboration avec le Département de la Coopération au Développement doit être renforcée dans ce domaine.

4. La "Commission Interdépartementale du Développement Durable", prévue dans le projet de loi relative à la coordination de la politique fédérale de développement durable est responsable de l'orientation et de la coordination du Plan Fédéral de Développement Durable (CNDD A10, 29 novembre 1996: Avis sur l'avant-projet de loi relative à la coordination de la politique fédérale de développement durable). Elle doit aussi veiller à une communication aisée dans le domaine de la recherche en relation avec le développement durable entre les différentes administrations fédérales, régionales et communautaires.

Plus particulièrement, nous demandons que le Ministre propose à ses collègues la création d'une "Cellule de contact Développement Durable" par département. Celle-ci aurait pour tâche d'organiser la circulation de l'information dans le cadre de la coordination interne et de la promotion d'une politique concernant le développement durable. Un maximum d'informations relatives à ces matières devraient être accessibles par Internet.

Promouvoir la recherche interdisciplinaire

5. Porter une attention continue à la promotion de l'interdisciplinarité (coopération entre scientifiques de différentes disciplines où la recherche est menée en étroite concertation). En cela, nous nous référons aux recommandations formulées dans l'Avis sur la politique à court terme relative à l'évaluation des projets de recherche. Le Ministre peut également soutenir la recherche multidisciplinaire actuelle, et favoriser et promouvoir de nouvelles initiatives.

Le Ministre peut, plus particulièrement:

- soutenir un réseau de recherche multidisciplinaire (coopération entre scientifiques de différentes disciplines, où la recherche se fait effectivement à l'intérieur des différentes disciplines) autour du développement durable, où une attention prioritaire doit être portée à la création d'un Comité belge d'appui au Human Dimensions of Global Change Program (HDP);

- entreprendre des actions pour promouvoir la coopération inter- et intra-universitaire dans le domaine du développement durable.

Evaluer les priorités dans la recherche et tenir compte des préoccupations de la "société civile"

6. Permettre la définition des orientations de recherche en développement durable ainsi que les priorités relatives à une préoccupation continue du Département de la Politique scientifique. Pour ce faire, les instruments nécessaires aux évaluations prospectives doivent être développés, en tenant compte des recommandations et des conclusions du rapport concernant la garantie du "pluralisme scientifique". La formulation des priorités et orientations de la recherche doit se faire en dialogue avec la société civile, suivant les recommandations du rapport.

A cet égard, il faut réfléchir à l'étude et au développement de méthodes participatives. On peut aussi faire appel à la partie "Actions de soutien" du Plan fédéral pour l'appui scientifique à une politique orientée vers le développement durable.

Il est également important, dans les programmes de recherche pour lesquels on désire faire participer des représentants de la société civile, de prévoir les moyens nécessaires à cette fin.

Renforcer le Programme National de Recherche

7. Maintenir et renforcer le Programme National de Recherche "Développement Durable". Il est important de maintenir en la matière un alignement et une cohérence avec l'Action 21, avec les nouveaux thèmes du débat international relatif au développement durable et les nécessités belges. Il faut également prêter suffisamment d'attention au monitoring des résultats, d'une façon qui corresponde à la méthode de travail de la Commission on Sustainable Development (CSD).

Il faut en outre élaborer une série de critères consistants et significatifs en vue de la rédaction et de l'évaluation de programmes et projets scientifiques concernant le développement durable. Cette action est nécessaire afin de garantir d'une façon permanente l'importance et la qualité de telles recherches et d'éviter le risque de "relabeling", tel qu'identifié dans le rapport.

Large diffusion du Rapport Fédéral

8. Le Conseil se réjouit du projet de rédaction, tous les deux ans, d'un Rapport Fédéral concernant le développement durable, tel que prévu dans l'avant-projet de loi relative à la coordination de la politique fédérale en matière de développement durable. Ce rapport analysera la situation actuelle, évaluera la politique menée en matière de durabilité, et contiendra une esquisse des évolutions prévues, tant dans une politique variable que stable.

Des exemples existent déjà: en Belgique, où le Bond Beter Leefmilieu a préparé un "Sustainable Belgium" en coopération avec Friends of the Earth, et dans d'autres pays: "Sustainable Netherlands", "Sustainable Germany" (Zukunftsfähiges Deutschland). Le Conseil demande au Ministre qu'il soit donné une diffusion appropriée au Rapport Fédéral et à son travail de préparation, afin que les représentants des mouvements sociaux et des ONG puissent, disposant de données indispensables, prendre part efficacement aux débats et aux dialogues avec les autorités et le monde scientifique au sujet des orientations de la recherche scientifique en Belgique.

Sensibiliser l'opinion publique

9. Afin d'intensifier davantage encore la communication entre les scientifiques et le grand public, le Conseil propose au Ministre de la Politique scientifique d'activer la vulgarisation des résultats de la recherche relative au développement durable et de réfléchir à la manière dont les efforts de vulgarisation peuvent être valorisés dans la carrière scientifique.

De concert avec les Régions et les Communautés, l'autorité peut en outre chercher à focaliser davantage l'intérêt sur la relation entre recherche et développement durable, entre autre dans le cadre de la "Semaine de la Technologie" dans la partie francophone du pays et de la "Wetenschapsweek" en Flandre. En fonction de différents groupes-cibles, l'autorité peut mettre sur pied une série d'événements dans les universités, les centres de recherche et les laboratoires privés. L'autorité peut aussi organiser des visites à des expositions, et des participations à des conférences, séminaires, des cours thématiques et des présentations audio-visuelles.

Les expositions organisées par les instituts royaux dépendant directement du Ministère de la Politique Scientifique peuvent jouer un rôle important dans la sensibilisation de l'opinion publique au développement durable. Il faudrait évaluer la manière dont les expositions sont conçues, en fonction de la compréhension actuelle du développement durable.

Le Conseil espère que ces recommandations pourront contribuer à une prise de conscience et à une sensibilisation, et qu'elles pourront également aider à l'acquisition de la connaissance nécessaire et du savoir-faire en matière de recherche en développement durable dans notre pays.

* Etant donné que d'autres départements fédéraux comme, entre autres, la Coopération au Développement et l'Agriculture, mais aussi les autorités compétentes au niveau des Régions et Communautés, disposent d'importants budgets de recherche, le Conseil propose au Ministre de la Politique scientifique de communiquer cet avis pour information aux membres du Comité interministériel de la Politique scientifique. - Retour au [texte](#) -